



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 24 septembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 septembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à Mme SANNA, Mme SICHU à Mme MASSEI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. MARCANGELI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180924-2018_217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 24 septembre 2018
Délibération N°2018/217

**Convention d'entretien du parc paysager du LEROY MERLIN à
MEZZAVIA**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la création du magasin LEROY MERLIN à MEZZAVIA, la SCI PARC d'ACTIVITES Ajaccio MEZZAVIA a réalisé un espace paysager ouvert sur le quartier et disposant d'aires de jeux, d'espaces de cheminement et de détente.

La SCI propose à la ville de lui confier l'entretien de cet espace qui est ouvert au quartier et qui devient un espace public. L'intervention de la ville portera sur à peu près 1 ha correspondant au périmètre ci- dessous portant sur les parcelles cadastrales AS 148, AS 147 en partie, AS 150 en partie, AS 105 en partie.

Seule la partie espaces verts et aire de jeux est concernée. Les parkings ne sont pas compris dans la convention d'entretien.



Maître d'Oeuvre	Maître d'Ouvrage	AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARC ENTRE PARKING LM ET RN		Index	Modification	Date
 atelier archi med 4 RUE DE LA PÊCHE 20100 AJACCIO Tél : 04 98 88 38 33 - Fax : 04 98 32 54 14 e-mail : atelier.archi@parcactivites.com	SCI PARC D'ACTIVITES D'AJACCIO MEZZAVIA Centre Commercial La Rocca 20147 AJACCIO MEZZAVIA	L'OFFICINE D'AJACCIO				
		ESQUISSE		DATE	ECHELLE	
		PLAN DE MASSE		24-11-2017	1/500	

Par entretien, il faut entendre le nettoyage, l'entretien des espaces verts et l'entretien des aires de jeux (après les périodes de garantie). La ville devient gestionnaire de cet espace, propriété de la SCI qui continuera à assurer le portage des investissements dans le cadre du fonctionnement du parc jardin (nouveaux aménagements, remplacement de mobilier ou de végétaux, réparations lourdes des aires de jeux, mise en sécurité des lieux...).

Afin d'encadrer cette gestion, il est proposé de signer une convention avec la SCI sur une durée de 1 an renouvelable tacitement chaque année sur une période de 3 ans.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER la prise en charge de l'entretien de cet espace paysager

D'APPROUVER le projet de convention

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette affaire

D'INSCRIRE les budgets de fonctionnement nécessaires à la prise en charge de cet entretien

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Philippe KERVELLA, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date 21 septembre du 2018,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La prise en charge de l'entretien de cet espace paysager,

Et le projet de convention.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette affaire,

INSCRIT

Les budgets de fonctionnement nécessaires à la prise en charge de cet entretien.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Marcangeli', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.